



La Commune



Après la réforme du Code du travail : Pour la rupture avec Macron et ses ordonnances

En défense du syndicalisme libre de revendications

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 22 – mercredi 22 novembre 2017

Au lendemain de « l'action » du 16 novembre, des milliers de syndicalistes, de militants, d'habitants révoltés peuvent difficilement réprimer un sentiment de frustration. La plupart d'entre eux réalisent que la riposte aux réformes « travail » leur a été confisquée. Viennent alors avec les gros sabots, les parlementaires, donneurs de leçons qui savent après coup que « la stratégie n'était pas la bonne ». Comme s'il s'agissait d'une question de « stratégie syndicale » ou de « rapports entre partis et syndicats ». Comme si la Charte d'Amiens adoptée par la CGT en 1906 était périmée ¹. Cet enfumage ne saurait nous écarter du vif du sujet.



A présent, le fait est : les ordonnances ont force de loi. La question est donc de savoir si nos organisations syndicales entérinent ce fait accompli ou non ou s'attachent à le combattre par tous les moyens nécessaires. Cette question en recouvre une autre : les dispositions des ordonnances poussent à la cogestion à tous les niveaux. La question est donc de savoir si nos organisations syndicales acceptent cette « nouvelle donne ».

Défendre le syndicat comme outil de défense

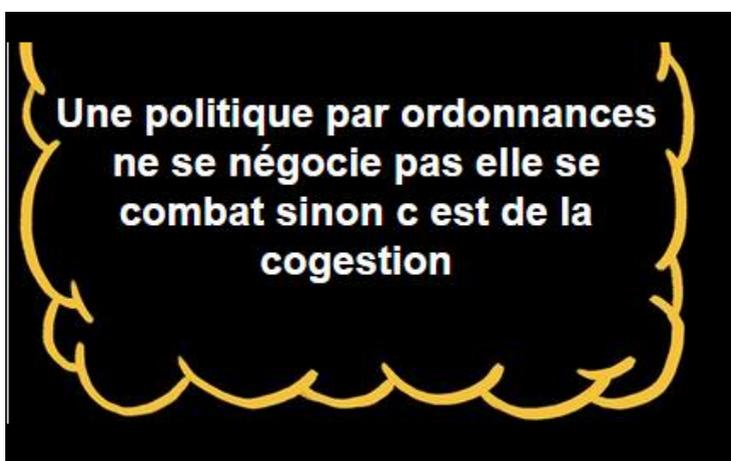
Poser la question, c'est y répondre, dit-on. Le syndicat est l'outil de défense de tous les travailleurs, pour les salaires, les emplois, pour des conditions d'existence décentes. La cogestion, c'est la transformation des syndicats en « partenaire social » du pouvoir et des patrons. Il est donc nécessaire de défendre l'outil de

défense des travailleurs contre les prétentions du pouvoir et des patrons qui veulent des « syndicats forts »...à leur service, pour les aider à concevoir les plans de licenciements, à faire régner le chantage : maintien de l'emploi par la baisse des salaires et la flexibilité du travail qui détruit la vie de famille des salariés et leur santé, mise en œuvre des super-CDD appelés CDI de Chantier ou de « mission », etc.

« Une politique par ordonnances ne se négocie pas »

Nous nous battons donc pour la défense de l'existence même de syndicats dignes de ce nom. Mais, nous sommes déjà placé devant un autre fait accompli : les hauts responsables syndicaux discutent avec Macron de ses ordonnances : hier, les ordonnances « travail », aujourd'hui, les ordonnances « apprentissage ». Ces hauts responsables s'apprêtent à discuter avec le chef de l'Etat et ses officiers d'ordonnance des « dispositions » qui ont pour cible l'assurance-chômage et la sécurité sociale.

Comme l'a relevé un internaute sur les réseaux sociaux :



En acceptant de se placer sur le terrain choisi par l'ennemi, Mailly et Martinez ont pris la lourde responsabilité de donner de l'élan à Macron pour faire passer les ordonnances.

Ils s'obstinent dans cette voie, eux et leurs « bureaux confédéraux ».

Cette voie est celle de la cogestion, contraire au syndicalisme, emboîtant le pas aux bonzes de la CFDT.

Mélenchon brandit alors « l'arme de la critique » mais ses sermons aux syndicats ne portent pas sur les rapports qui se nouent entre les hauts dirigeants confédéraux et Macron. Il veut juste « être de la partie », et s'incruster dans ce que nous appelons à tort « le mouvement social » voire « front social ».

En juin, Mailly, Martinez mais aussi Mélenchon ont tout simplement cessé d'exiger l'abrogation de la loi El Khomri. C'était pourtant le préalable indispensable à toute forme de contact avec le Chef de l'Etat et ses officiers d'ordonnance : pas d'abrogation, pas de discussion !

En septembre, nous avons constaté la fracture syndicale : tout en haut des pyramides syndicales, « ils » discutaient avec l'ennemi, ce qui est une façon de **PACTISER**.

De leur côté, de nombreuses fédérations et unions départementales réaffirmaient clairement la volonté de tous : abrogation de la loi El Khomri et retrait des ordonnances. Elles se battaient avec une main dans le dos, la main tordue par les contorsions, gestes et postures de Mailly-Martinez, chacun sur sa propre partition.

Échappatoire et chimères

A moins d'un incident « contingent », ces journées ne pouvaient donner prise au blocage du pays ou à la grève générale. Pas plus que toutes les envolées de boutique faisant miroiter une manifestation à l'Elysée.

Ce qui a été contesté, à l'extrême gauche, c'est la « stratégie des journées saute-mouton ». Or, ces journées furent organisées en conséquence de cette COGESTION qui ne dit pas son nom.

Tant et si mal que la formule magique fut trouvée. Euréka ! « Tous à l'Elysée », « Un million à l'Elysée ». C'est ce qu'on appelle une échappatoire. La formule plus subtile « unité pour chasser Macron » n'est pas

plus heureuses. Les salariés ne vivent pas de chimères. Il nous brûle alors de répondre : qui peut le plus, peut le moins. Ou plutôt, peut le mieux.

Rupture des discussions sur ordonnances

En finir avec Macron, ses ordonnances, ses matraques, ses gros mots, c'est ce que veulent des millions de femmes et d'hommes dans ce pays. Or, Il existe un moyen de précipiter sa chute : la RUPTURE avec Macron. Et dans cette voie, la RUPTURE de toute discussion SUR ORDONNANCES avec lui et ses officiers d'ordonnances. En d'autres mots : l'empêcher de se servir de nos syndicats contre la cause qui leur a donné naissance.

Bien entendu, ce combat pour la RUPTURE avec Macron ne s'oppose pas aux questions brûlantes que les salariés et la population affrontent dans leur vie quotidienne.

Qu'est ce qui empêche l'action unie pour les hôpitaux ?

La situation effrayante que connaissent les hôpitaux, au bord de l'explosion, est dénoncée mais sans esprit de suite. Ces dénonciations platoniques sont sans commune mesure avec la rage contenue de millions de femmes et d'hommes confrontés à une véritable catastrophe sanitaire et sociale. Toutes et tous ne demandent qu'à défendre les hôpitaux, les patients, les personnels, les lits, les centres hospitaliers eux-mêmes. Question ô combien angoissante qui touche toute la population.

Dans ces conditions, qu'est ce qui empêche les fédérations CGT FO Solidaires lancer d' un appel à la population pour une action unie contre la transformation des hôpitaux en machines à sous et en simple lieu de transit des malades voués à être mis dehors le plus vite possible, pendant que les personnels sont aux prises avec les pires formes de ce que l'on appelle de nos jours le burn-out ?

Une telle bataille, avec le concours des unions locales et départementales syndicales, recueillerait un retentissement considérable dans toute la population.

Au nom de quel « impératif », ce combat ne serait-il pas mené ?

Intervenir pour la défense unie des hôpitaux, et, dans le même temps, intervenir systématiquement pour la rupture de nos organisations avec Macron et contre toute forme de cogestion ; voilà ce qui prépare concrètement et effectivement le règlement général des comptes dans ce pays.

Renverser Macron, le plus tôt possible

Nécessairement, Macron peut et doit être renversé, le plus tôt possible. C'est lui ou nous !

Contrairement à ce que serinent ceux qui occupent « la fonction tribunicienne », il n'a pour l'instant marqué aucun point. Il ne doit ses ordonnances qu'à la bienveillance de Mailly, Martinez et ...Mélenchon (qui s'est occupé de la partie folklorique). A la différence de Juppé en 1995, il n'a pas eu à se mettre « droit dans ses bottes » et à se battre face à un formidable front du refus, dans une situation où les chefs de la CGT et de FO (Viannet et Blondel) disaient haut et clair « retrait du Plan Juppé ».

Qui sème le vent...

Macron est fort mal élu. Faute de pouvoir tirer quelque chose de sa LREM, il en a fait une caserne, simple annexe de l'Elysée, qui prend eau de toute part. Les sondages, même les plus raccommodés, lui reviennent comme un boomerang en pleine face. Il se voit contraint de ressortir les crocs d'un Valls qu'il avait mis en pénitence pour vice de consensualisme. Pendant que ce précieux s'agite, la crise du régime atteint l'armée, mine la police et attaque donc l'Etat au cœur. La carapace de Macron n'est que médiatique. Les médias liés au grand capital éprouvent de plus en plus de peine à le mettre en valeur.

L'adage « *Qui sème le vent, récolte la tempête* » n'a jamais été aussi actuel. Et ce qui est vrai pour Macron le sera aussi pour ceux qui palabrent et ainsi, pactisent avec lui.

A SUIVRE

1 Voir ANNEXE ci-dessous

~~~~~

## ANNEXE

Publié sur notre page Facebook, le 04 novembre dernier.

### QUAND MONSIEUR MELENCHON BROUILLE NOS REPERES HISTORIQUES (EN DEFENSE DE LA CHARTE D'AMIENS DE LA CGT 1906)

La Commune - pour un parti des travailleurs - samedi 4 novembre 2017

### QUAND MONSIEUR MELENCHON BROUILLE NOS REPERES HISTORIQUES (EN DEFENSE DE LA CHARTE D'AMIENS DE LA CGT 1906)

Depuis quelques temps, JLM jongle avec l'Histoire contemporaine. Nous avons eu droit à la banalisatrice « *fonction fédératrice* » du franquisme. Nous avons droit à présent à des considérations FALSIFICATRICES sur la Charte d'Amiens.

Qu'on en juge :

*« La « Charte d'Amiens » sans cesse invoquée une nouvelle fois aura eu bon dos. Il serait temps que nombre de ceux qui s'y réfèrent pour stigmatiser la présence des organisations politiques dans le combat social se demandent si ce document qui date de 1905 et résulte de la bataille entre marxistes et anarchistes au début du siècle précédent doit rester un dogme sans nuance 111 ans plus tard. Car ce texte fixe une stratégie d'unité ouvrière en tenant à distance les « sectes socialistes » (à l'époque, en 1905, il y a cinq partis socialistes) pour permettre le déclenchement de la « grève générale révolutionnaire »... Parmi les dirigeants du mouvement social actuel, qui a l'intention de préparer aujourd'hui une « grève générale révolutionnaire » comme cela est prévu dans la « charte d'Amiens »? Personne ! » (Voir sur son blog « l'ère du peuple » - « en passant par Athènes » 30-10-2017).*

Ce socialiste défroqué semble méconnaître l'histoire du parti dans lequel il s'est pavané pendant 34 ans. En 1905 (avril) il n'y avait plus 5 partis socialistes mais un seul. La Charte d'Amiens a été adoptée au Congrès d'Amiens de la CGT le 13 octobre 1906.

Il ne résulte pas d'une bataille entre « anarchistes » et « marxistes ». Il y avait différentes positions dont celle qui prônait une entente systématique avec la direction du parti socialiste. Une bonne partie des anarchistes dans la CGT voulait une CGT libertaire. Les réformistes voulaient « bannir toutes discussions et préoccupations politiques, philosophiques et religieuses du sein de l'organisme confédéral. ». La Charte d'Amiens s'est imposée face à ces trois conceptions.

La Charte d'AMIENS est la Charte de l'INDEPENDANCE DU SYNDICALISME à l'égard des partis politiques et des représentations parlementaires. La base du SYNDICALISME LIBRE DE REVENDICATIONS ET D'ACTION COLLECTIVE.

---



## Voir aussi dans la catégorie **Lettre de la Commune - Chronique Hebdo**



Il y a quelque chose de pourri au royaume de Macron

Un pouvoir en marche pour sa réélection qui n'en finit pas de traîner des casseroles judiciaires ... Une classe politique en décalage total avec la clairvoyance des masses ... la fin de régime... >>



« La colère sociale est là » ...

A la question ; « Craignez-vous un printemps social ? », Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, invité au Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI du 31 janvier 2021, avait répondu : « Non, je... >>



Nous sommes en guerre ... contre Macron !

Leurs élections valent plus que nos vies ! Au plus haut niveau de l'État, toutes et tous savaient, aucun.e n'a rien fait ! C'est l'aveu de l'ex-ministre de la santé, Agnès Buzyn, fait... >>



Pour en finir avec Macron !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 124 - Jeudi 30 janvier 2020 Après 56 jours d'un conflit historique, c'est peu dire que Macron et sa politique sont rejetés par une grande majorité... >>



PAS DE RETRAIT, PAS DE TRÊVE ! PAS DE RETRAIT, PAS DE RENTRÉE !

La Lettre de La Commune, nouvelle série, n° 123 - Samedi 28 décembre 2019 Déjouant tous les pronostics, la détermination et la pugnacité des grévistes restent intactes au 24ème jour de grève... >>



Contre Macron et sa réforme des retraites : grève générale !

La démonstration de force des salariés contre la réforme des retraites engagée le 5 décembre se poursuit et certains secteurs très déterminés comme les transports publics (SNCF, RATP),... >>